

Arrêté fédéral concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2003

du 4 décembre 2002

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 11 septembre 2002¹,
arrête:

Art. 1

Le budget de la Régie des alcools pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 285 082 000 francs de produits,
 - 39 597 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 245 485 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 9 115 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 27 novembre 2002

Le président: Yves Christen
Le secrétaire: Christophe Thomann

Conseil des Etats, 4 décembre 2002

Le président: Gian-Reto Plattner
Le secrétaire: Christoph Lanz

¹ Non publié dans la FF

Arrêté fédéral <bd> concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2003

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.01.2003
Date	
Data	
Seite	100-100
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 916

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.